



Compte rendu du Conseil d'Administration du 6 juin 2026

Réuni au siège fédéral, en présentiel et en visioconférence.

Membres présents

Bureau directeur de la FFSc :

- Christian COUVREUR, Président
- Pascal ASTRESSES, Vice-Président
- Jean-Jacques CAPDEVILLE, Secrétaire Général
- Thierry HAUW, Trésorier, visioconférence
- Manuella GRIMAL, Responsable des relations avec les partenaires et les sponsors
- Quentin MALLEGOL, Responsable des activités jeunes et scolaires, visioconférence
- Baptiste MOUILLON, Chargé de développement du Scrabble, visioconférence
- Antonin AUBRY, Chargé de développement du Scrabble

Personnel de la FFSc :

- Séverine GRUCHOT, Directrice, visioconférence

Représentants des comités :

- Alsace : Chantal DARDENNE, Présidente
- Pays d'Oc : Serge DELHOM, Président, représenté par Jean-Jacques CAPDEVILLE
- Bourgogne : Marie-Thérèse FERREIRA, Présidente, représentée par Benjamin GASCUEL, visioconférence
- Pays de la Loire : Ignace BUTY, Président, visioconférence
- Champagne : Véronique MOJARD, Présidente
- Dauphiné-Savoie : Sylvie GUILLEMARD, Présidente, visioconférence
- Flandres : Marie-Odile MORELLE, Présidente, visioconférence
- Paris-Île-de-France-Ouest : Jean-Philippe Maignel, Président
- Languedoc-Roussillon : Gérard HUSS, Président, visioconférence
- Poitou-Charentes : Wilfrid GAUTHIER, Président
- Lorraine : Didier COPPENS, Président, représenté par Fabien DOUTÉ
- Lyonnais : Elisabeth CARREZ, Présidente, visioconférence
- Normandie : Yves GASNIER, Président, visioconférence
- Côte d'Azur : Jean-Yves BESNARD, Président, visioconférence
- Provence : Annie GRUCHOT, Présidente, visioconférence
- Val de Loire : Manuella GRIMAL, Présidente
- Outre-mer et ligues associées :
 - Françoise GARION, Présidente, Corse, absente
 - Sonia DEDE, Présidente, Guyane, absente
 - Fred COMMERE, Président, Guadeloupe, absent
 - Georges BELLAME, Président, Martinique, absent
 - Jean-Luc CHAMPENOIS, Présidente, Réunion, absent
 - Sylvain TOLASSY, Président, Nouvelle-Calédonie, absent
- Franche-Comté : Anne ALBINI, Présidente, visioconférence
- Bretagne : Jean-Marc DELCOURT, Président, visioconférence

- Aquitaine : Christophe RAYNAL, Président, visioconférence
- Sud-Est Francilien : Yann MELNOTTE, Vice-Président
- Auvergne : Catherine HANIEZ, Présidente, visioconférence
- Limousin-Périgord : Marie-Dominique JULLIOT, Présidente, visioconférence
- Var-Esterel : Régis PÉPINO, Président, visioconférence

Comité National d'Éthique, de Déontologie et de Discipline :

- Éric MAZOYER, absent

Commissions Arbitrage et Règlement, Classements et Tournois, Élite :

- Jean-Marc DELCOURT, visioconférence

Commission Nationale du Scrabble Classique :

- Jean-François HIMBER, représenté par Pascal ASTRESSES

Commission Statuts et Règlements :

- Brigitte HOURTAL, visioconférence

Autres participants sans droit de vote, appelés à intégrer prochainement le nouveau bureau directeur :

- Françoise FLACHON
- Marie-José LORMAIL
- Yves BLISSON, visioconférence
- Jérôme PASCAL, visioconférence

Accueil — Christian Couvreur

L'accueil des participants au siège fédéral se déroule autour d'un café et de viennoiseries fournies par une boulangerie voisine. Christian Couvreur remercie l'équipe d'organisation du dernier festival de Vichy. Il confie au secrétaire général le suivi des demandes de prise de parole des participants, et à Manuella Grimal le pointage des présences et le recueil des votes, avant de présenter les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Présentation des chiffres clés d'évolution de l'activité et d'éléments comptables à mi-saison — Christian Couvreur et Séverine Gruchot

Christian Couvreur présente l'évolution récente du nombre de licenciés : la Fédération a désormais dépassé la barre des 15 000 licenciés. Il en profite pour remercier l'ensemble des acteurs ayant contribué à ce résultat encourageant — comités, clubs, personnel permanent et bureau directeur.

2. Point sur les actions mises en œuvre à la suite de l'audit — Christian Couvreur, Jean-Marc Delcourt et Séverine Gruchot

Les préconisations formulées par la rapporteure de l'audit, Marie Brachet, ont conduit à deux décisions.

La première porte sur un projet de présidence-direction à la tête de la Fédération, pour une durée déterminée, destiné à rétablir au mieux les procédures de travail des secteurs concernés. La communication tardive de ce projet a suscité quelques réactions parmi les membres du Conseil d'Administration. Des explications complémentaires précisent qu'il s'agit d'un projet soumis à un vote en assemblée générale extraordinaire, des aménagements des statuts et du règlement intérieur étant nécessaires pour en assurer la validité. Sur la base de la note juridique et de la note d'opportunité diffusées en amont du CA ainsi que des échanges en séance, un vote est donc organisé pour se prononcer sur la mise en assentiment de ce projet à l'assemblée générale extraordinaire.

NDLR : les résultats des votes sur les différents sujets sont réunis dans un document joint à ce compte-rendu.

Le second point concerne le changement de cabinet comptable, en remplacement du cabinet actuel, BDO. Quatorze cabinets ont été contactés, dont BDO lui-même, mais seuls quatre ont répondu à la sollicitation. Des travaux ont été engagés avec le cabinet retenu, FIDELIANCE ; ils se poursuivront durant l'été afin de pouvoir présenter, lors de l'assemblée générale d'Aix-les-Bains, un état comptable précis et conforme aux attentes.

Le bureau directeur propose par ailleurs de recréer une direction nationale du développement, qui pourrait être confiée à Séverine Gruchot. D'autres membres, notamment issus du futur bureau directeur, viendront compléter

cette organisation. D'autres aménagements de postes sont à l'étude, en particulier un allègement des missions de Joan Controu, qui sera associé à Adrien Derveloy pour la gestion des résultats et de la facturation.

3. Point sur les travaux du Groupe de Travail sur les Z00 et actions à venir — Christian Couvreur et Thierry Hauw

Thierry Hauw indique que le traitement des licenciés en Z00 a peu évolué. Il regrette que la newsletter prévue n'ait pu être diffusée à temps en raison de l'absence pour maladie de Florient Defossé ; elle pourrait être envoyée en juillet.

4. Discussions incluant le choix Nancy vs Bourges pour les Championnats du Monde 2028

Bien que les deux présentations aient déjà été vues lors du Conseil d'Administration de janvier à Avignon, des précisions supplémentaires sont apportées par les villes candidates, représentées par Manuella Grimal pour Bourges et Fabien Douté pour Nancy.

Nancy s'exprime en premier. Fabien Douté rappelle que la région Lorraine n'a pas accueilli de grande épreuve depuis longtemps. Il revient sur certains éléments déjà présentés, notamment le lieu d'accueil envisagé, le Centre Prouvé (Palais des Congrès), dont la position centrale offre toutes les facilités de logement et de restauration à proximité. Il souligne que ce centre est climatisé, atout non négligeable pour la période considérée, et qu'il dispose de tous les équipements nécessaires aux différentes épreuves. Un parking de 450 places sera mis à disposition des participants à proximité.

Fabien Douté annonce avoir obtenu, après d'âpres discussions, des économies substantielles sur le projet initial — près de 50 % —, le montant s'élevant désormais à 87 000 euros. Ce montant reste toutefois élevé ; l'objectif du comité d'organisation est de le réduire encore, voire de le faire tendre vers zéro, grâce à des discussions déjà engagées avec des partenaires locaux. Les postes d'arbitrage seront par ailleurs réduits au minimum, le comité disposant d'un nombre important d'arbitres et de ramasseurs. Fabien Douté précise que le Conseil régional ne s'engagera que si les championnats sont attribués à la ville de Nancy, et que d'autres pistes de financement (sponsors, partenaires institutionnels, banques) peuvent être explorées.

Manuella Grimal prend ensuite la parole pour défendre la candidature de Bourges, qui sera capitale européenne de la culture en 2028. Le CREPS est le site retenu pour accueillir les championnats ; il s'étend sur 17 hectares et est desservi gratuitement par des bus depuis la gare et le centre-ville. Les compétitions se dérouleraient sur l'aire centrale du vélodrome, au cœur du bâtiment principal, sur une superficie de 1 000 m², avec régie de retransmission et sonorisation ; des espaces complémentaires sont disponibles pour les Opens et les épreuves Classique.

La location de cet espace pour les douze jours prévus s'élèverait à 15 000 euros. La location des tables et chaises (4 000 euros) pourrait être évitée si des établissements scolaires proches prêtent leur matériel. Au total, le coût de l'organisation s'élèverait à 19 000 euros. À titre indicatif, une pension complète coûte 75 euros par jour et par personne. En occupant la totalité de l'hébergement, le coût de l'organisation à Bourges, pour les douze jours, reviendrait à 2 500 euros. Un montant nettement plus avantageux que celui annoncé par Nancy.

Le comité Val de Loire dispose également d'un nombre conséquent d'arbitres et de ramasseurs. Des subventions pourraient être obtenues, notamment 2 000 euros de la ville de Bourges et une contribution possible du Crédit Mutuel en cas d'attribution des championnats.

Il est fait remarquer que les coûts liés à l'arbitrage ne sont, pour aucune des deux candidatures, clairement définis ni chiffrés ; Jean-Marc Delcourt propose que la Fédération apporte son aide pour approfondir ce sujet. Les recettes potentielles n'ont pas non plus été chiffrées, même approximativement — un point qui reste également à travailler.

L'option de Bourges, plus sûre sur le plan budgétaire, paraît la plus raisonnable à première vue ; celle de Nancy présente d'autres atouts en matière d'organisation et de confort. Pour mémoire, la FISF participe à hauteur de 4 000 euros à tous les championnats du monde. Un participant suggère que la Fédération se saisisse elle-même de certains sujets (dotations, arbitrage, etc.), s'étant déjà montrée compétente en la matière. Des remarques sont enfin faites sur le rythme d'organisation des championnats Duplicate et Classique en alternance tous les deux ans, point actuellement en discussion au sein de la commission Classements et Tournois de la FISF.

Un vote est organisé pour désigner la ville hôte des championnats du monde 2028, Bourges ou Nancy.

Voir le résultat du vote dans le fichier joint.

5. Point DNSJS : dernières épreuves et actions à venir

6. Point DNSC : dernières épreuves et actions à venir

7. Point sur les actions en cours et à venir sur le périmètre promotion/communication, Scrabblorama — Pascal Astresses & Jean-Jacques Capdeville

Pascal Astresses souhaite aborder deux aspects : les enjeux de communication, d'une part, et l'avenir de Scrabblorama, d'autre part.

La communication se décline à plusieurs niveaux ; il est important de disposer de supports modernes et adaptés. La Fédération dispose de plusieurs supports (kakémonos, X-Banners, rollups, Z-Card) qui doivent être utilisés lors des grands rassemblements, comme à Vichy et à Aix-les-Bains, mais aussi par les comités lors de leurs épreuves régionales ou départementales.

Jean-Jacques Capdeville précise que, cette année à Vichy, un partenariat avec des établissements locaux, notamment le Casino Grand Cercle, a permis d'habiller les tables d'arbitrage et de poser des banderoles dans le Palais des Congrès. Ces supports ont rapporté 1 500 euros — un début qu'il convient de développer.

Pascal Astresses ajoute que la Fédération s'est également dotée de trois murs d'images, portant les logos des partenaires, utilisés lors des remises de prix ou des interviews vidéo, ainsi que d'une arche publicitaire. Elle a par ailleurs investi dans du matériel professionnel de captation vidéo et de sonorisation (table de mixage, enceintes, etc.).

La communication autour d'une épreuve se déroule en trois temps : en amont, la présentation aux médias régionaux et leur participation ; pendant l'épreuve, les retransmissions sur les canaux fédéraux et les réseaux sociaux ; après l'épreuve, le débriefing des résultats, la diffusion des supports vidéo enregistrés et un communiqué de presse.

La Fédération dispose également d'une newsletter mensuelle, « Caramels Infos », qui compte plus de 7 000 abonnements.

Il est nécessaire de solliciter des interlocuteurs institutionnels pour soutenir les démarches de développement et de communication. Le mécénat constitue un axe important, comme l'illustre la participation de L'Oréal lors du championnat de France à Chevilly-Larue, à hauteur de 5 400 euros en dotations. Un dossier de mécénat a été constitué, proposant quatre formules donnant accès, selon le montant investi, à différents avantages.

Le pôle communication travaille également à la modernisation des documents, avec une charte graphique unique, calquée sur les couleurs du site grand public.

« Scrabblorama », déjà évoqué au Conseil d'Administration de janvier, continue de progresser : des pages de jeux réclamées par de nombreux abonnés y ont été ajoutées. Le nombre d'abonnements n'a pas encore atteint l'objectif de 1 000, malgré une progression importante sur les huit derniers mois ; l'équilibre financier n'est pas encore atteint, les abonnements papier restant insuffisants.

Jean-Jacques Capdeville évoque ensuite le site grand public, dont le nombre de connexions journalières progresse constamment, autour de 2 000 connexions par jour. Les responsables de comité pourront prochainement publier des articles dans la rubrique « De vous à nous », qui succède à l'ex-Hexagonal et à « Entre Nous », jugée trop réductrice. Ce chantier a pris du retard en raison de l'absence de Florient Defossé. Parmi les projets à venir figure également la création de blogs dédiés aux grandes épreuves fédérales de Vichy et d'Aix-les-Bains, avec une charte graphique spécifique ; ces créations, non prioritaires, dépendront des travaux en cours et de la charge de travail de Florient Defossé.

Autre chantier en léger retard : le portail de jeux, dont la mise en place est prévue au cours de l'été, sous réserve de l'aide qu'Alain Mareschal, du comité Dauphiné-Savoie, est prêt à apporter. L'objectif est une plate-forme plus complète, moderne et attractive, offrant une expérience enrichie et un contenu diversifié ; un calendrier adapté a été envisagé pour Florient Defossé, notamment pour le dernier trimestre de l'année.

Le développement du kiosque numérique du site grand public est également en projet : il a vocation à devenir un espace éditorial de référence à l'échelle fédérale, avec une équipe de deux à trois contributeurs réguliers, pas

nécessairement issus des comités — des contributeurs externes comme Franck Maniquant ou des paléo-scrabbleurs pourraient y participer. Ils alimenteraient cet espace en contenus variés : actualités, reportages, interviews, comptes rendus d'événements. Enfin, la Fédération souhaite migrer le site grand public vers « Laravel », un framework offrant une sécurité renforcée par rapport à WordPress, actuellement utilisé.

8. Échanges et votes sur les sujets suivants

a. Reversement aux comités/clubs vs la mise à disposition de salles pour les épreuves fédérales

Pour le reversement aux comités ou clubs qui s'investissent et mettent des salles à disposition pour des épreuves fédérales, un montant forfaitaire de 300 ou 500 euros avait été défini selon le type d'épreuve (Classique ou Duplicate). Ce système n'est pas satisfaisant. Il est proposé de retenir une approche liée à la rentabilité de l'épreuve, avec un reversement à l'organisateur (comité ou club) égal à la moitié des bénéfices dégagés par l'épreuve concernée.

Il est fait remarquer que certaines épreuves, comme le Championnat de France Jeunes, ne dégagent pas de bénéfices ; dans ce cas, aucun reversement ne serait dû. Le calcul devra tenir compte de l'ensemble des recettes et des dépenses liées à l'épreuve (nombre de joueurs, frais d'arbitrage, etc.), avec un minimum garanti pour les épreuves ne dégageant aucun bénéfice. Les échanges font apparaître que les pratiques varient déjà fortement d'un comité à l'autre, de 1 à 4 euros par joueur selon les épreuves ; il convient donc de trouver une mesure équitable pour tous.

Une proposition de reversement de 2 euros par joueur et par tournoi, plus 50 % des bénéfices, pour l'organisation d'épreuves fédérales impliquant un comité ou un club, est soumise au vote.

Voir le résultat du vote dans le fichier joint.

b. Validation des éventuelles modifications de l'application des tarifs pour les Festivals Fédéraux

Un membre du Conseil d'Administration souhaite revenir sur l'application des tarifs des festivals fédéraux. Il indique avoir découvert, l'année précédente, qu'un demi-tarif était appliqué aux joueurs venant d'Afrique — une règle dont il n'avait jamais eu connaissance et dont l'origine reste incertaine. Il estime cette pratique injustifiée, dans la mesure où d'autres joueurs, empêchés de participer aux festivals faute de moyens ou disposant de petites retraites, payent le tarif plein lorsqu'ils viennent. Il cite l'exemple d'un joueur qui, lors du championnat de France à Chevilly-Larue, s'est présenté en indiquant ne vouloir payer que 50 %, comme il en avait l'habitude ; il lui a été répondu qu'une telle règle n'existait pas, et l'intéressé a finalement réglé le tarif plein de 50 euros.

Séverine Gruchot rappelle qu'à une certaine époque, les employés fédéraux et les membres du bureau directeur ne payaient que 50 % des inscriptions, et qu'elle pensait que cette règle pouvait s'appliquer aux joueurs étrangers — une solution jugée préférable à une absence totale de contribution.

Jean-Marc Delcourt fait remarquer que la commission Finances devra se pencher sérieusement sur la tarification des tournois et les dates de paiement, ces dernières pouvant justifier des remises ou des majorations selon que les inscriptions sont réglées en avance ou au dernier moment ; il faudra par ailleurs veiller à réclamer les paiements en cours d'épreuve. Les règles applicables à ces tarifs et à leurs aménagements devront être écrites ou réécrites.

9. Informations complémentaires sur les travaux des différentes commissions

a. Commission Classements et Tournois

La mise en place des PP5-PP6 n'est toujours pas réalisée. Patrice Bulat, webmestre de la FFSc, sera contacté à ce sujet, qui sera abordé lors de la prochaine réunion de la commission informatique.

b. Commission Arbitrage et Règlement

Le bulletin de correction fourni par le comité Franche-Comté a été revu à la lumière des modifications du règlement entrant en vigueur au 1er septembre 2026. Un *vademecum* reprenant les principales modifications de ce futur règlement a par ailleurs été mis à disposition sur le site internet de ce même comité ; des échanges ont été engagés au sein de la commission à ce sujet.

c. Commission Partenariats et Sponsors

d. Commission Informatique

e. Commission Élite — Simon Valentin

Simon Valentin souhaite aborder deux sujets : la finale des Interclubs européens et les qualifications aux phases des divisions Élite et Division 1. Il relève un problème : certains matchs sont très déséquilibrés.

Dans la division haute, à 16 équipes, les niveaux sont trop disparates. La réforme proposée viserait à scinder cette division en Division 1 et Division 2 afin de fluidifier la compétition. Actuellement, la Division 2 compte 4 poules de 4 équipes : les 4 vainqueurs accèdent à la division Élite, les 4 suivants à la Division 1, et les 8 suivants restent en Division 2.

La commission Élite propose que, dès la phase de qualification, 4 équipes soient déjà qualifiées grâce au championnat précédent ; les 4 meilleures équipes de la qualification rejoindraient la Division 1, portant ce groupe à 8 équipes, les 8 suivantes constituant la Division 2. En finale, comme dans les autres divisions, 8 équipes s'affronteraient en 2 poules de 4, suivies d'une demi-finale et d'une finale.

Ce projet, dont les grandes lignes ont été présentées, fait l'objet d'un document transmis par Baptiste Mouillon, sur lequel les membres du Conseil d'Administration devront se prononcer par voie électronique. Certains participants demandent si le diviseur de chaque division, notamment celui de la Division 1, sera recalculé — un point actuellement en discussion au sein de la commission Élite. Jean-Marc Delcourt déplore l'absence de communication entre les différentes commissions sur ce sujet.

NDLR : le vote électronique organisé après le CA : très forte majorité en faveur de ce projet

Interrogé sur une éventuelle évolution des Interclubs européens, Simon Valentin indique que ce sujet relève de la commission ad hoc de la FISF, et précise que quatre équipes françaises sont actuellement qualifiées pour cette compétition.

f. Commission Statuts et Règlements

Réponse aux questions diverses

Aucune question diverse n'a été soulevée.

Fin de séance — 17h07

Christian Couvreur remercie les personnes présentes, sur place et à distance, d'être restées jusqu'au terme de ce Conseil d'Administration. Il précise que l'ensemble des documents relatifs à cette réunion sera transmis dans les prochains jours, et souhaite une bonne fin de journée à tous.

Merci à tous.

NDLR : le prochain CA aura lieu les 9 et 10 janvier 2027 à l'hôtel Mercure de Dijon

¹ Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive